

Fiche de données de sécurité*selon 1907/2006/CE, Article 31*

Date d'impression : 17.02.2014

Numéro de version 1

Révision: 17.02.2014

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom du produit:** SUGAR ARTISTS' ACRYLIC**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:****Emploi de la substance / de la préparation:** Peinture en spray.**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur/fournisseur:**

AVT Paints.
P.O Box 977, Spring Hill
QLD 4004, AUSTRALIA
Tel: 1300 789 876 (+617 3823 5449)
Email: ironlak@avtpaints.com
Web: www.ironlak.com

Service chargé des renseignements:

B-Lands Consulting
WTC, 5 Place Robert Schuman, BP 1516
38025 Grenoble, FRANCE
Tel: +33 476 295 869
Fax: +33 476 295 870
services@reachteam.eu
www.reachteam.eu

1.4 Numéro d'appel d'urgence: France - INRS / ORFILA : +33 (0)1 45 42 59 59 (24h)**SECTION 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n°1272/2008**

Flam. Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE

Xi; Irritant

R36: Irritant pour les yeux.

F+; Extrêmement inflammable

R12: Extrêmement inflammable.

2.2 Éléments d'étiquetage**Etiquetage selon le règlement (CE) n°1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger:

GHS02 GHS07

Mention d'avertissement: Danger**Mentions de danger:**

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H315 Provoque une irritation cutanée.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.02.2014

Numéro de version 1

Révision: 17.02.2014

Nom du produit: ALCOHOL BASE PAINT

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence:

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

2.3 Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**SECTION 3: Composition/informations sur les composants****3.2 Mélanges****Composants dangereux:**

CAS: 115-10-6 EINECS: 204-065-8 Numéro index: 603-019-00-8 RTECS: PM 4780000	oxyde de diméthyle F+ R12 Flam. Gas 1, H220; Press. Gas, H280	25-50%
CAS: 64-17-5 EINECS: 200-578-6 Numéro index: 603-002-00-5 RTECS: KQ 6300000	éthanol F R11 Flam. Liq. 2, H225	10-25%
CAS: 111-76-2 EINECS: 203-905-0 Numéro index: 603-014-00-0 RTECS: KJ 8575000	2-butoxyéthanol Xn R20/21/22; Xi R36/38 Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	2,5-10%
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7 Numéro index: 603-117-00-0 RTECS: NT 8050000	propan-2-ol Xi R36; F R11 R67 Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	2,5-10%
CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7 Numéro index: 601-004-00-0 RTECS: EJ 4200000	butane F+ R12 Flam. Gas 1, H220; Press. Gas, H280	2,5-10%
CAS: 109-87-5 EINECS: 203-714-2 RTECS: PA 8750000	méthylal F R11 Flam. Liq. 2, H225	2,5-10%

Composants non dangereux

CAS: 7732-18-5 EINECS: 231-791-2 RTECS: ZC 0110000	eaux distillées, de conductibilité ou de même degré de pureté	2,5-10%
--	---	---------

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

Fiche de données de sécurité*selon 1907/2006/CE, Article 31*

Date d'impression : 17.02.2014

Numéro de version 1

Révision: 17.02.2014

Nom du produit: ALCOHOL BASE PAINT**SECTION 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours****Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.**Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.**Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion: Consulter immédiatement un médecin.**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:** CO₂, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.**Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers**Équipement spécial de sécurité:**

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome par pression approuvé par le NIOSH/MSHA et un équipement de protection complet.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.02.2014

Numéro de version 1

Révision: 17.02.2014

Nom du produit: ALCOHOL BASE PAINT

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Stocker dans un endroit frais.

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

Indications concernant le stockage commun: Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:	
115-10-6 oxyde de diméthyle	
VME	Valeur à long terme: 1920 mg/m ³ , 1000 ppm
64-17-5 éthanol	
VME	Valeur momentané: 9500 mg/m ³ , 5000 ppm Valeur à long terme: 1900 mg/m ³ , 1000 ppm
111-76-2 2-butoxyéthanol	
VME	Valeur momentané: 246 mg/m ³ , 50 ppm Valeur à long terme: 49 mg/m ³ , 10 ppm Risque de pénétration percutanée
67-63-0 propan-2-ol	
VME	Valeur momentané: 980 mg/m ³ , 400 ppm
106-97-8 butane	
VME	Valeur à long terme: 1900 mg/m ³ , 800 ppm
109-87-5 méthylal	
VME	Valeur à long terme: 3100 mg/m ³ , 1000 ppm

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuel

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection des mains:



Gants de protection

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

Fiche de données de sécurité*selon 1907/2006/CE, Article 31*

Date d'impression : 17.02.2014

Numéro de version 1

Révision: 17.02.2014

Nom du produit: ALCOHOL BASE PAINT**Protection des yeux:**

Lunettes de sécurité avec protections latérales (EN 166).

Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Indications générales****Aspect:**

Forme: Aérosol
Couleur: Couleurs diverses

Odeur: Genre alcool.
Seuil olfactif: Non déterminé.

valeur du pH: Non déterminé.

Point de fusion: <-25°C °C

Point d'ébullition: >43 °C

Point d'éclair 0 °C

Inflammabilité (solide, gazeux): Non applicable.

Température d'inflammation: Non déterminé.

Température de décomposition: Non déterminé.

Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif.

Limites d'explosion:

Inférieure: Non déterminé.
Supérieure: Non déterminé.

Propriétés comburantes Non déterminé.

Pression de vapeur: Non déterminé.

Densité relative à 20 °C 1,03 g/cm³

Densité de vapeur. Non déterminé.

Vitesse d'évaporation Non applicable.

Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:

Soluble.

Coefficient de partage (n-octanol/eau): Non déterminé.

Viscosité:

Dynamique: Non déterminé.
Cinématique: Non déterminé.

9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas de données disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.02.2014

Numéro de version 1

Révision: 17.02.2014

Nom du produit: ALCOHOL BASE PAINT

10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

115-10-6 oxyde de diméthyle

Inhalatoire	LC50/4h	308 mg/L (rat)
-------------	---------	----------------

64-17-5 éthanol

Oral	LD50	7060 mg/kg (rat)
------	------	------------------

Inhalatoire	LC50/4h	20000 mg/L (rat)
-------------	---------	------------------

111-76-2 2-butoxyéthanol

Oral	LD50	1480 mg/kg (rat)
------	------	------------------

Dermique	LD50	400 mg/kg (rab)
----------	------	-----------------

67-63-0 propan-2-ol

Oral	LD50	5045 mg/kg (rat)
------	------	------------------

Dermique	LD50	12800 mg/kg (lapin)
----------	------	---------------------

Inhalatoire	LC50/4h	30 mg/L (rat)
-------------	---------	---------------

106-97-8 butane

Inhalatoire	LC50/4h	658 mg/L (rat)
-------------	---------	----------------

109-87-5 méthylal

Oral	LD50	5708 mg/kg (lapin)
------	------	--------------------

Effet primaire d'irritation:

de la peau: Irritant pour la peau.

des yeux: Effet d'irritation.

Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

111-76-2 2-butoxyéthanol

EC50	> 700 mg/L (Pseudomonas Putida)
------	---------------------------------

EC50/24h	1815 mg/L (Daphnia Magna)
----------	---------------------------

LC50/96h	1490 mg/L (Lepomis Macrochirus)
----------	---------------------------------

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Non applicable.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.02.2014

Numéro de version 1

Révision: 17.02.2014

Nom du produit: ALCOHOL BASE PAINT

vPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.
Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Emballages non nettoyés:

Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 No ONU

ADR, IMDG, IATA

UN1950

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR

1950 AÉROSOLS

IMDG

AEROSOLS

IATA

AEROSOLS, inflammable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR



Classe
Étiquette

2 5F Gaz.
2.1

IMDG, IATA



Class
Label

2.1
2.1

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA

Non applicable.

14.5 Dangers pour l'environnement:

Marine Pollutant:

Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Gaz.

Indice Kemler:

-

No EMS:

F-D,S-U

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

Indications complémentaires de transport:

ADR

Code de restriction en tunnels

D

Fiche de données de sécurité*selon 1907/2006/CE, Article 31*

Date d'impression : 17.02.2014

Numéro de version 1

Révision: 17.02.2014

Nom du produit: ALCOHOL BASE PAINT**SECTION 15: Informations réglementaires****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
.....	
R11	Facilement inflammable.
R12	Extrêmement inflammable.
R20/21/22	Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R36	Irritant pour les yeux.
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent